



Séance du 9 octobre 2018

Présidence Mme Amandine Lohri

En ce troisième conseil de l'année, la présidente salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Alexander James
Chatelain Georges
Christen Jean-François
Eichenberger Loïc
Graber Anny
Greppin Maurice
Guichard Didier
Guichard Maria
Martin Pierre
Moser Jean-Jacques
Pochelon Jocelyn

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excuses : Baumgartner Jonas

**38 membres présents
1 membre non excusé**

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 38
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 37

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h05

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Une délégation de TéléDôle SA est présente ce soir, nous nous devons de modifier l'ordre du jour de la manière suivante

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2018
2. Communications du bureau
3. Intervention délégation TéléDôle SA
4. Préavis no 10/2018 – Demande de crédit de CHF 30'000 pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par TéléDôle, pour la saison 2017-2018
5. Préavis no 09/2018 – Arrêté d'imposition pour l'année 2019
6. Communications de la municipalité
7. Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

- | | | |
|------------------|--------------|----------------------|
| ▪ Accepté | Par : | 35 voix pour |
| ▪ | | 2 voix contre |
| ▪ | | 0 abstention |

Point n° 1 de l'ordre du jour

• **Approbation du PV du 26 juin 2018**

La présidente a reçu une demande de modification de la part de Mme Christiane Maillefer, présidente de la commission de gestion. Cette dernière souhaite que les vœux exprimés dans son rapport apparaissent dans le PV. Ceux-ci seront donc rajoutés. Il n'y a pas d'autre demande de modification, la présidente passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 26 juin 2018, tel que modifié

- | | | |
|------------------|--------------|----------------------|
| • Accepté | Par : | 28 voix pour |
| • | | 0 voix contre |
| • | | 9 abstention |

Point n° 2 de l'ordre du jour

- **Communication du bureau**

La présidente remercie le conseil pour la confiance qu'il lui a témoignée en la réalisant au poste de présidente et informe que pour l'année à venir, les tâches seront probablement partagées avec le vice-président en fonction de leurs disponibilités.

Elle remercie également tous les conseillers, qui par leur investissement au sein des commissions permanentes, des délégations, des commissions ad'hoc et du bureau, participent au bon fonctionnement de la vie politique de notre village.

Concernant le PV, si un conseiller ou une commission souhaite que certains thèmes ou propos soient relayés dans le PV, ils sont priés de le signaler au bureau au lendemain du conseil et de lui transmettre le texte qu'ils souhaitent voir figurer (pas de format PDF). D'autre part, les demandes de modifications du PV doivent nous parvenir au min. 3 jours avant le conseil.

- **Correspondance reçue**

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Jean-François Christen, dont la secrétaire va nous en faire la lecture.

Nous remercions M. Christen pour son engagement durant de nombreuses années.

Point n° 3 de l'ordre du jour

- **Intervention d'une délégation de TéléDôle SA**

La présidente donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

Je souhaite tout d'abord vous présenter la délégation de TéléDôle SA. Mme Chantal Landeiro, syndique de Le Vaud, représentante de Région de Nyon (la Région) et membre du conseil d'administration, M. Pascal Freutiger, directeur, et M. Etienne Bovard, membre du conseil d'administration et représentant des privés.

L'hiver passé, nous avons eu un très bon enneigement, avec des jours où il y avait beaucoup de monde sur les pistes, dans les commerces et les restaurants. Une ambiance joyeuse, sportive et vivante.

Il y a aussi eu des jours où les installations tournaient pour quelques rares skieurs, ce qui n'est pas rentable. Les entrées ne couvraient pas les salaires du personnel.

Malgré les efforts de TéléDôle SA, de l'Ecole de ski de la Dôle (jardin des neige, jump sur baby piste, moniteur à disposition et manifestation kiss & ski) et de la commune, la fréquentation n'était pas suffisante.

Comme vous le savez, la commune a conclu en 2016 une convention pour 4 ans avec TéléDôle SA, par laquelle elle s'engage à couvrir un déficit jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par année. En contrepartie, TéléDôle SA s'engage à organiser et gérer les pistes du village (maintenance, personnel, damage, etc.). Les CHF 20'000.- n'ont de loin pas couvert le déficit de cet hiver qui s'élève à env. CHF 100'000.-. La cause principale en est les frais du personnel (caissière, perchiste, secouriste, etc.) qui doit être sur place, quel que soit le temps ou le nombre de skieurs. Raison de la demande de rallonge de CHF 30'000.- (préavis no 10/2018). Est-ce justifié ? La municipalité comprend, que malgré la convention établie dans la précipitation, nous soyons sollicités à participer plus largement. Il s'agit de nos pistes de ski. Nous ne pensons pas qu'une participation de CHF 50'000.- soit excessive. Les bénéfices qu'apportent les pistes sont essentiels. Les

restaurants ont besoin du tourisme hivernal, ainsi que les autres commerces. Sans piste au village, la location de ski fermera, ainsi que certains restaurants et les commerces perdront l'autorisation d'ouverture dominicale. Ces fermetures provoqueront des pertes d'emploi au sein de notre commune. Même l'office du tourisme n'aura plus lieu d'être. Le village deviendra un village dortoir avec des conséquences sur la valeur immobilière.

Vous pensez peut-être que nous pouvons tenir tête à TéléDôle SA, en nous en tenant à la convention ? La municipalité n'est pas d'accord avec cette stratégie dangereuse et remercie TéléDôle SA d'avoir repris l'exploitation des pistes pour 4 hivers, car nous n'en étions pas capables nous-même. Nous avons avancé dans le partenariat avec TéléDôle SA et nous souhaitons continuer ainsi. Nous ne voulons pas prendre le risque qu'après 4 ans, à la fin de la convention, TéléDôle SA jette l'éponge dégoûtée parce que nous n'avons pas voulu être la locomotive pour nos propres pistes, et que nous pensions que c'était à la région de payer 80 % des frais. Nous voulons éviter le traumatisme que nous avons subi avec le démantèlement de la piste de la Barriette. Malgré le rapport très négatif de la commission des finances, la municipalité estime que c'est au conseil communal dans son ensemble de décider de la voie à suivre avec les pistes du village.

La présidente remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Pascal Freudiger

M. Freudiger, TéléDôle SA

Nous vous remercions de nous accueillir et espérons vous apporter des éclaircissements pour vous permettre de prendre peut-être une décision ce soir.

Entre 1992 et 2004, TéléDôle SA appartenait au NStCM (60%) et à la commune de St-Cergue (40%).

Au début des années 2000, TéléDôle SA a frôlé la faillite. Une démarche a été entreprise auprès de l'Association régionale et de la Préfecture pour la sauver. Entre 2004 et 2006, opération de sauvetage avec restructuration de la société. 45 communes ont rejoint l'actionariat TéléDôle SA en investissant de l'argent. Dans la nouvelle société, la commune de St-Cergue possédait 12 % des actions.

Entre 2004 et 2006, TéléDôle SA a racheté le téléski du Bois, puis 2 téléskis Berthet, pour un montant d'env. CHF 500'000.-, ce qui n'a pas permis l'aménagement des pistes. Puis il y a encore eu deux opérations de sauvetage. Les communes de la région ont massivement soutenu financièrement à fond perdu. La commune de St-Cergue a consenti des prêts, qui ont été remboursés. TéléDôle SA n'a pas accepté le dernier prêt proposé, afin de ne pas s'endetter.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Depuis juin 2016 NStCM s'est retiré. Il y a eu un transfert des actions de 45 collectivités et du cautionnement à la Région. TéléDôle SA a négocié la location de ses installations au niveau de La Dôle par un contrat avec la Sogestar pour 27 ans à la condition de réaliser un certain nombre d'investissement et ainsi obtenir un loyer de CHF 500'000.- annuel, ce qui permettra de rembourser les dettes, de dégager un revenu à son chef d'exploitation et tenir ses obligations de propriétaire et de maintenance. Dans la négociation, il n'a pas été possible d'inclure les remontées mécaniques du village, raison pour laquelle il a été proposé, pour 4 ans, de réfléchir et étudier les possibilités de maintien des pistes. C'est dans cet esprit que la convention avait été proposée. La société TéléDôle SA était une société propriétaire et exploitante et a revu ses statuts en société d'équipements touristiques, par ex. elle a contracté le droit de superficie à La Givrine pour les 50 prochaines années.

Qu'avons-nous proposé à la commune de St-Cergue ? A l'époque, Télédôle SA ne faisait pas de distinction dans la gestion entre les pistes du village et celles de La Dôle, ce qui fait que nous n'avions pas de chiffre pour estimer les charges de fonctionnement annuelles.

La 1^{ère} année, nous avons pu maîtriser les données d'exploitation, évaluer les possibilités d'enneigement mécanique, sans utiliser l'eau du réseau, mettre en avant les forfaits ski-fondue, ainsi que les retombées économiques.

La 2^{ème} année, nous avons développé un partenariat avec l'Ecole Suisse de ski, la commune a investi dans la patinoire et organisé la manifestation « Kiss & ski », développé la communication avec les communes du bas du district et mis en place un sondage de la clientèle pour savoir d'où ils viennent et ce qu'ils recherchent. Nous avons mis en place un système très précis de suivi ce qui nous a permis de voir que, malgré une bonne saison du point de vue de l'enneigement, il y a eu 54 jours qui ont généré des pertes et 33 jours où l'on couvre nos charges. Nous ne pouvons donc pas continuer comme cela et nous devons trouver des solutions pour réduire nos pertes.

Nous avons pu voir le rapport de la commission des finances et il ne s'agit pas de polémiquer, mais dans les chiffres que nous avons donnés nous avons bien fait la part des choses. Nous avons mis les chiffres réels d'exploitation, mais nous n'avons pas intégré tout le travail d'accompagnement, 600 heures de préparation pour la saison entre le chef d'exploitation, la trésorière et moi-même pour CHF 58'000.- qui ont été pris en charge par la Région.

En février, nous avons sondé 1'500 personnes pour savoir d'où ils viennent et s'ils viennent seuls, en famille ou en groupe. Il ressort que la majorité vient en famille et est issue de la région. [Le tableau avec les différentes valeurs peut être obtenu sur demande auprès de la secrétaire \[mjhautiercc@bluewin.ch\]\(mailto:mjhautiercc@bluewin.ch\)](#). Les pistes éclairées amènent des gens qui viennent de loin, et même des Rousses. En sachant cela, nous pouvons mieux cibler notre approche de marketing pour atteindre les gens.

M. Etienne Bovard, TéléDôle SA

Quand on parle de TéléDôle SA, on pense aux autres communes. Je représente les 17 % des actionnaires privés, qui souhaitent développer le tourisme dans le village, dans la région et dans le Jura.

Quelqu'un qui vient skier, ira peut-être dans les magasins, au restaurant, prendra un prospectus à l'Office du Tourisme, reviendra en été et en parlera autour de lui. Le tourisme dans l'arc jurassien, c'est env. 50 % des retombées économiques indirectes. Pour les restaurateurs de St-Cergue, c'est important. Les activités doivent être là, non pas, sous forme de subsides, mais de dynamisme pour l'ensemble des commerces.

Lors du « kiss & ski », j'avais 130 personnes derrière moi qui sont ensuite allés dans les restaurants. Qui sait si ces personnes ne sont pas revenues ou reviendront ? Les retombées ne sont pas imaginables.

L'Ecole de ski de La Dôle s'est déplacée et est présente aux pieds des pistes du village. Nous avons pu constater un regain d'intérêt auprès des familles et de la jeunesse.

Il n'y a pas que les critères économiques qui doivent être pris en compte, mais également le critère social, par ex. toutes les personnes employées dans les restaurants, et les différents commerces ne représentent pas un pouvoir économique, mais un pouvoir social. Et ça continue avec la jeunesse. De voir ces jeunes qui skient, ça me motive. Ils apportent du dynamisme. Au ski nocturne, nous avons de jeunes compétiteurs qui viennent. Nous aimerions également pouvoir relancer le slalom des écoles. Nous devons bien sûr revoir le projet du point de vue économique, mais également peser l'intérêt en termes d'opportunité sociale.

Le village de St-Cergue est une ancienne station touristique, dont les pôles sont éclatés. Il faut peut-être recentrer les activités. Je crois en la dynamique qui existe. Nous vous avons parlé de la problématique de la fermeture d'une station de ski. Le jour où la commune perd son statut de station, l'ouverture des magasins le dimanche sera compromise. Les retombées sur le village peuvent être importantes, le maintien du bancomat, de la poste, etc.

Nous avons regardé ce qui se passe dans les différentes stations du Jura. A Ste-Croix, Les Rasses, la commune contribue annuellement avec CHF 130'000.-. Aux Buttes Val-

de-Travers c'est également CHF 130'000.-. Du côté de la Vallée de Joux, c'est CHF 62'000.- pour Le Brassus et CHF 82'000.- pour l'Orient.

Cette qualité de vie que nous voulons trouver dans le village, ça a un coût et c'est ce qui vous est demandé ce soir. Si on prend en exemple le club de foot de Genolier-Begnins, les infrastructures sont prises en charge par la commune et rien n'est demandé aux autres communes, même si un 10 % des enfants viennent d'ailleurs. A Gland, nous avons un centre de tennis et à Nyon un centre d'athlétisme. A St-Cergue, nous avons les pistes de ski de fond et les remontées mécaniques...

M. Freudiger, Télédôle SA

Pour la saison 2018-2019, nous pensons mettre en place 3 nouveautés. Une liaison des pistes « Bois de St-Cergue – Corps de Garde » par la forêt. Une piste de luge d'env. 100m qui apportera une attractivité supplémentaire et enfin un jardin des neiges permanent.

L'objectif de la saison à venir n'est pas de développer à tout va, mais de limiter les pertes et renforcer l'offre de ce qui est proposé à St-Cergue. La première chose que nous allons faire est de raisonner le nombre de jours d'ouverture nocturne (jeudi, vendredi et samedi). La création du jardin des neiges, la nouvelle piste forestière, la piste de luge balisée et le développement de 4 à 5 manifestations durant l'année.

Nous avons un carnet d'adresses avec 6500 entreprises dans le district. Nous allons leur proposer des soirées d'entreprises (par ex. slalom inter-entreprises) et les soirs où le domaine n'est pas ouvert, nous pouvons le leur louer à certaines conditions. Nous allons organiser, avant les vacances de février, une journée pour les familles. Nous allons refaire le 14 février le « Kiss & ski » et faire une soirée de démonstration de carving, ainsi qu'une autre manifestation qui n'est pas encore arrêtée.

Avec la commune et les soutiens financiers extérieurs, nous allons engager une étude sur la diversification de l'aménagement touristique. Nous voulons voir durant ces 4 années ce qui pourrait être entrepris pour renforcer l'attractivité en partenariat avec la commune, le NStCM, Nyon Région Tourisme, les Ecoles de ski, la Région et Télédôle SA. Nous avons ouvert le dialogue avec les opérateurs touristiques. Nous avons eu une séance et entendu les différentes suggestions. Nous avons un grand potentiel qu'il s'agit de valoriser et dynamiser.

Mme Chantal Landeiro, Télédôle SA

Il m'incombe la conclusion.

- Télédôle SA souhaite connaître le positionnement de St-Cergue, car elle souhaite poursuivre le partenariat avec la commune.
- Elle demande la participation au déficit sur les comptes 2018 à raison de CHF 42'409.20 (moins les CHF 20'000.-, selon convention).
- Elle demande que la commune accepte, en ayant compris que Télédôle SA n'a repris que depuis 2 ans les pistes de St-Cergue et que c'est durant ce laps de temps qu'elle a pu faire l'analyse des coûts et de la charge que représente ce domaine skiable, le rehaussement de la convention à CHF 50'000.-, montant plafond. Bien sûr Télédôle SA s'engage, dans les années à venir, à diminuer le plus possible le déficit de ces pistes en dynamisant ce site, et ainsi en diminuera les charges.
- On espère que St-Cergue soutiendra ce dynamisme, car sans la commune territoriale, il est difficile pour la Région de faire valoir un soutien ou un geste des communes de notre district et du canton.

Projection du film publicitaire, #Move in St-Cergue / La Dôle, qui peut être vu sur le site internet de Télédôle SA. La présidente remercie la délégation de Télédôle SA et passe à l'ordre du jour.

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 10/2018 - Demande de crédit de CHF 30'000.- pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par TéléDôle, pour la saison 2017-2018

Après consultation avec M. Jean-Michel Rey (vice-président) et M. Denis Berger (président de la commission des finances), j'ai décidé de ne pas me récuser pour ce point qui ne concerne ni l'avenir de TéléDôle SA, ni la valeur de l'action. Je laisse les personnes libres de se récuser ou pas en leur âme et conscience en ayant à l'esprit le serment prêter en début de législature. *(Personne ne se recuse)*

La municipalité a proposé deux amendements au préavis. La présidente donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

Nous proposons 2 amendements à ce préavis.

- Le premier concerne le chiffre de CHF 30'000.-. A la lecture de la page 3, nous constatons une perte de CHF 42'409.20 HT. Nous avons déjà versé CHF 21'600.-, il reste CHF 24'074.70 TTC.
- Le second concerne l'art. 19 de la convention. Nous souhaiterions augmenter le montant de notre participation à la couverture du déficit de CHF 20'000.- à CHF 50'000.- TTC, afin de ne pas avoir chaque automne cette discussion.

Nous allons donc voter sur ces deux amendements avant de passer à la discussion du préavis.

La présidente remercie Mme Samuel, ouvre la discussion sur le premier amendement et donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Je vous signale que ces deux amendements n'ont été présentés à la commission des finances qu'à 19h45. Nous n'avons pas pu analyser l'impact sur le rapport que nous avons écrit. Pour le 1^{er}, nous n'allons pas chinoiser sur les montants, notre rapport reste le même et vous recommandons de le refuser.

Pour le 2^{ème} amendement, nous avons un autre problème. A l'origine il y a eu un préavis proposé par la municipalité et qui avait été retiré avant présentation. Ce préavis prévoyait une couverture de déficit de CHF 40'000.-. La commission des finances était contre et la municipalité a signé, quelques jours plus tard, la convention avec un montant de CHF 20'000.-, qui sont dans les limites de leurs compétences. Elle a en quelque sorte « court-circuité » le conseil communal. Et maintenant, on nous demande d'accepter sous forme d'amendement un changement dans une convention signée par la municipalité et qui n'a jamais été présentée au conseil communal. On nous parle de l'art. 19, on ne mentionne pas tous les autres et la commission des finances dans son rapport a soulevé plusieurs points, mais nous n'avons jamais vu la convention dans sa totalité. Sans avoir consulté mes collègues, mais qui semblent d'accord, je vous conseille de refuser cet amendement aussi.

La présidente remercie M. Berger. La discussion sur le 1^{er} amendement n'étant plus demandée, la présidente passe au vote

1^{er} Amendement : demande de modification du montant du préavis N° 10/2018 qui passe de CHF 30'000.- à CHF 24'074.70

Préavis N° 10/2018

Demande de crédit de CHF 24'074.70 TTC pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par TéléDôle SA, pour la saison 2017-2018

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter le 1^{er} amendement

▪ **Accepté**

▪

▪

Par :

27 voix pour

9 voix contre

1 abstention

La présidente ouvre la discussion sur le 2^{ème} amendement, à savoir la modification de l'art. 19 de la convention 2016-2020 entre la commune de St-Cergue et TéléDôle SA. Il s'agit de l'augmentation du plafond de la fourchette de contribution à la couverture du déficit annuel de CHF 50'000.- TTC au lieu de CHF 20'000.-. La présidente donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

En tant que résidents, nous n'avons plus de rabais « indigène » sur l'abonnement annuel. Si nous augmentons ce plafond, est-ce que nous récupérerons ce rabais ?

Mme Lohri, présidente

Votre question ne concerne pas le sujet de l'amendement. Mais je demande à la municipalité s'il y a dans la convention une mention qui fait référence à une telle possibilité ? Réponse de la municipalité : Non

La présidente donne la parole à Mme Karine Ringgenberg

Mme Ringgenberg

Par rapport à cette convention qu'elles sont les conséquences si la municipalité présente ce préavis au prochain conseil de décembre ? Cette convention, personne ne l'a vue, et modifier un article sur un document de plusieurs pages qui n'a pas été étudié, ça me paraît compliqué. Peut-on le déplacer à un prochain conseil ?

La présidente remercie Mme Ringgenberg et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Ce soir, nous avons deux possibilités. Soit vous étiez pris par surprise, soit on reprenait tout en décembre pour que vous puissiez voter en connaissance de cause.

La présidente remercie M. Graber et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer

Pour le préavis, sans amendement, je me disais qu'il était dommage qu'une commission ad'hoc thématique n'est pas été nommée. Ce n'est pas une question de montant, mais d'identité du village. Que peut-on faire ? Cela fait des années qu'on discute au niveau du tourisme. Nous avons aujourd'hui une municipalité qui se mouille et fait avancer les choses. Il est important de poursuivre, mais il faut nommer une commission ad'hoc pour voir quelles sont les synergies et ce que l'on veut pour le village.

La présidente remercie Mme Maillefer pour sa proposition et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

La commission des finances vous recommande de refuser l'amendement no 2. Je vous rappelle que la commission n'a eu connaissance de ces changements qu'à 19h45 et que l'effet surprise de la municipalité est très réussi. Ce n'est pas à la municipalité qu'il faut faire de reproches, mais à TéléDôle SA pour la forte pression exercée sur la commune de St-Cergue. Vous avez pu suivre l'historique et à plusieurs reprises la commune a été prise de court et a dû financer des choses qui ne l'on pas été par d'autres communes.

Je soutiens la proposition de retirer l'ensemble du préavis avec ses amendements, afin de donner au conseil communal la possibilité de prendre connaissance de la convention pour voter en connaissance de cause.

La présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel

Je vous remercie pour vos différentes opinions et particulièrement Mme Maillefer pour sa suggestion de créer une commission. Nous décidons de retirer le 2^{ème} amendement pour discuter de la convention en décembre, mais nous ne retirons pas le préavis N° 10/2018.

La présidente remercie Mme Samuel. M. Odermatt demande le retrait du préavis dans sa totalité. En référence à l'art. 77 du règlement, un 5^{ème} des conseillers doit soutenir cette demande de renvoi.

Mme Troska

Vous parlez des 2 amendements ?

Mme Lohri

Non, le 2^{ème} amendement a été retiré. Il s'agit de renvoyer à un prochain conseil, le préavis N° 10/2018 amendé.

La présidente donne la parole à Mme Françoise Graber

Mme Graber

Je suis venue ce soir pour voter une augmentation du préavis à CHF 50'000.-. Ce n'est pas une surprise. Est-ce que je n'ai pas compris quelque chose ?

Mme Lohri

Ce soir nous votons sur la prise en charge supplémentaire du déficit pour un montant de CHF 24'074.70. Je vous rappelle que l'amendement no 2, concernant l'augmentation à CHF 50'000.- a été retiré par la municipalité. Il n'en est donc plus question.

La présidente donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Ce soir nous votons sur la prise en charge du déficit de l'hiver passé et on ne s'occupe pas des hivers futurs.

La présidente remercie M. Graber et donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Fluck

Si la discussion traite de retirer ou pas le préavis pour la saison passée, je pense que nous sommes capables de voter ce préavis, et je vous encourage à le faire. Même si le 2^{ème} amendement a été retiré, nous allons en reparler chaque année concernant les pistes de ski du village et dans la discussion du préavis, nous allons connaître notre position et implicitement, nous aurions su pour le deuxième amendement que j'aurais laissé.

La présidente remercie M. Fluck et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Je rejoins l'avis de M. Fluck, il faut voter ce préavis. Le but de votre municipalité est d'avoir votre avis sur les pistes de St-Cergue. Est-ce que vous voulez les conserver ? Est-ce que vous êtes d'accord de payer un supplément ? Mais nous devons avoir ce débat. La commission des finances a fait un rapport très clair et j'aimerais que l'on ait cette discussion ce soir et je vous encourage à ne pas renvoyer ce préavis pour lequel vous étiez prêts à voter ce soir.

La présidente remercie M. Graber et donne la parole à Mme Karine Ringgenberg

Mme Ringgenberg

J'aimerais juste rappeler que nous avons voté pour une place de jeux qui ne nous rapporte rien et qui nous coûte en entretien. On a dépensé presque CHF 120'000.-, alors on pourrait maintenir des pistes de ski au centre du village et il faut aller de l'avant avec ce préavis.

La présidente remercie Mme Ringgenberg et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

Je rejoins l'avis de voter ce préavis. Il y a une question fondamentale quant à la conservation ou non des pistes du village. J'ai l'impression en lisant et en entendant la commission des finances qu'il s'agit plus de formalités, de détails qui sont légitimes, mais à mon avis cela ne concerne pas la conservation ou non d'une activité touristique, commerciale comme cela a très bien été présenté ce soir. Je remercie les personnes qui ont participé à la présentation. J'ai toujours connu ces pistes de ski et je remercie l'Ecole de ski de La Dôle d'être revenue au village. Je souhaiterais donc que l'on vote ce préavis.

La présidente remercie M. De Garrini et donne la parole à M. Christian Trarieux

M. Trarieux

Je rejoins M. De Garrini et pense qu'il faut régler le problème ce soir. J'aimerais aussi intervenir sur la relativité des sommes dont on parle. Si nous n'arrivons pas à tomber d'accord sur ce préavis, l'impact sur St-Cergue sera énorme. Je suis le premier concerné, je suis un restaurateur, pour mes confrères il en sera de même si les pistes ferment. L'effet sera dévastateur pour l'ensemble des commerces, des activités employant des personnes qui travaillent « la neige ». Je comprends le rôle de la commission des finances, mais je ne comprends pas qu'on adhère pas à l'idée de garder nos pistes.

La présidente remercie M. Trarieux et donne la parole à M. Jean-Michel Rey

M. Rey

J'ai 2 remarques. La 1^{ère}, je suis étonné d'entendre qu'on va voter ce soir pour savoir si on va garder les pistes ou pas, ce n'est pas le sujet. On nous demande si on paye un déficit ou pas. Je pense que si l'on veut discuter de la fermeture des pistes, il faut le mettre à l'ordre du jour d'un conseil où l'on va également décider de la quantité de neige qui va tomber, etc.

La 2^{ème} chose que j'aimerais dire, c'est que je me suis réjoui d'entendre les nouvelles idées présentées par TéléDôle SA pour la dynamisation, est-ce que l'on peut appuyer TéléDôle SA à défaut de payer ou de ne pas payer, et qu'au prochain conseil on procède à la création d'une commission de travail qui apporterait des réflexions et des idées nouvelles et qui contribuerait certainement à diminuer les déficits.

La présidente remercie M. Rey donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger

J'ai peu de choses à rajouter à l'intervention de M. Etienne Bovard qui a résumé la situation de ces pistes de ski. Comme l'a dit Mme Samuel, sans ces pistes, l'attrait immobilier de St-Cergue va en pâtir, donc tous les propriétaires immobiliers qui sont dans cette salle, auront des biens qui perdront de la valeur sans le côté touristique du village et ne vaudront plus que CHF 200.- le m2. Je suis allé dans le Jura et le terrain était à CHF 25.- le m2... Si aujourd'hui on ne peut pas mettre CHF 50'000.- par année pour les pistes du village, je dis qu'il faut tout de suite arrêter le ski de fonds qui nous coûte CHF 50'000.- et les skieurs qui partent à La Givrine ne font pas vivre le village.

J'aimerais encore rajouter, et je suis bien placé, au niveau enneigement on a eu ce qu'il fallait, mais au niveau fréquentation touristique à La Trélasse, nous n'avons eu qu'un week-end de beau. La situation vécue à St-Cergue cet hiver était extrême : 80 jours d'ouverture, mais nous n'avons pas eu de beau temps. A la Vallée de Joux, ils sont heureux d'avoir fait 22 jours d'exploitation.

Alors maintenant ouvrons les yeux et réjouissons-nous d'avoir ces pistes au village et votons ces CHF 50'000.- et allons de l'avant.

La présidente remercie m. Scheidegger et demande si l'on vote ou pas le préavis N° 10/2018. Elle donne la parole à M. David Ott

M. Ott

Quand on demande si on vote le préavis N° 10/2018 c'est celui amendé ?

J'ai l'impression qu'aujourd'hui c'est tout ou rien. Mais la question n'est pas de savoir si on va fermer les pistes de St-Cergue. Tout comme le montant. On parle de CHF 20'000.-, CHF 30'000.-, CHF 50'000.- mais ça pourrait être CHF 100'000.- ou CHF 200'000.-... En fait on veut connaître l'intérêt que l'on porte aux pistes de St-Cergue. Il y a des scénarios catastrophes qui sont présentés, alors peut-on clarifier si les pistes vont fermer ou pas ?

La présidente demande s'il y a quelqu'un qui souhaite intervenir sur le renvoi de ce préavis. Si tel n'est pas le cas, elle ne prend plus d'intervention. Elle donne la parole à M. Didier Nuq

M. Nuq

Si l'amendement no 2 est retiré, ce n'est plus que CHF 24'074.70 qui concerne le préavis que nous allons voter et le montant inscrit dans la convention reste à CHF 20'000.- ?

Mme Lohri

La municipalité va certainement proposer un nouveau préavis en tenant compte des différentes très bonnes propositions et une nouvelle commission sera créée pour cela.

La présidente demande qui veut renvoyer le préavis. Seules deux personnes le souhaitent. Le 5^{ème} des conseillers n'ayant pas soutenu le retrait, La présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 10/2018 amendé et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

J'aimerais exprimer mon fervent vœu que vous donniez le soutien communal à ce préavis amendé. Pour utiliser un terme à la mode, l'ADN de notre commune d'altitude en dépend.

La présidente remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Gabriel Galibourg

M. Galibourg, commission des finances

Comme vous avez pu le constater le rapport de la commission est fort épais car nous avons présenté une vue la plus complète possible, fruit de notre analyse. Ce soir nous ne parlons pas de l'avenir des pistes, mais d'une rallonge pour couverture de déficit.

Pour les nouveaux conseillers, la CoFin a également rajouté des annexes afin de mieux comprendre la saga « TéléDôle SA » qui dure depuis de nombreuses années et pour laquelle nous avons déjà versé beaucoup d'argent.

Pour illustrer nos propos, imaginez qu'un ami vous demande de l'argent sous forme de don et non de prêt. Vous allez vous poser un certain nombre de questions. Pourquoi a-t-il besoin de cet argent ? Que va-t-il entreprendre pour ne pas revenir dans 6 mois, 1 an, 2 ans ? Et finalement, puisque c'est une sorte d'investissement, qu'est-ce que j'y gagne, ? C'est un peu le scénario que nous avons suivi. N'oubliez pas que nous devons vous donner une recommandation, on ne peut pas s'abstenir. Et que ce n'est que du point de vue financier.

Nous avons utilisé les documents que la municipalité nous a remis : le préavis, la convention signée entre TéléDôle SA et la commune de St-Cergue (qui établit les règles du jeu), et en annexe le bilan prévisionnel établi à l'époque qui donnait l'idée de combien ça allait coûter et qui soutenait ce déficit de CHF 20'000.- annuel. Nous avons également eu les bilans de saison (2016-2017 et 2017-2018)

Notre 1^{ère} constatation est que les règles du jeu n'ont pas été respectées. Ils essayent de faire assumer à St-Cergue des charges qui sont relativement lourdes par ex. des assurances inscrites dans la convention et qui ne doivent pas être à la charge de St-Cergue, l'entretien du matériel et sa maintenance, ont été rajoutés. Nous avons également relevé plusieurs zones d'ombre dans les chiffres donnés. Par ex. les litiges, pour lesquels nous n'avons pas pu obtenir d'éclaircissements. Nous aurions eu besoin d'avoir accès à certains documents relatifs à la gestion de TéléDôle SA. Mais nous n'avons pas reçu de réponse et nous ne pouvons pas vous dire si ces montants sont justifiés. Si nous prenons les postes un par un et que nous enlevons les montants qui sont à exclure, nous arrivons à un montant de CHF 10'245.08 et non de CHF 42'409.20

La 2^{ème} partie, comment mitiger les risques futurs ? L'hiver 2017-2018 a été le plus enneigé de ces 10 dernières années. Il est tombé presque 9 m de neige sur le massif de La Dôle. En général, il tombe en moyenne 3 m de neige. On se serait attendu, avec un tel enneigement, à avoir des recettes records. Au lieu de cela, nous avons eu des pertes records. Vous conviendrez qu'il y a quelque chose qui ne joue pas. Un élément de réponse présenté par TéléDôle SA, pour le bilan de saison 2017-2018, il y a les premières analyses (d'où viennent les gens, étude sur les dépenses, etc.) Au 21^{ème} siècle, c'est quand même le B.A.-BA de la gestion d'entreprise, et c'est la première fois qu'on les voit. TéléDôle SA aurait pu se poser ce genre de question bien avant cet hiver. Ce document nous révèle qu'il faut réduire drastiquement les jours d'ouverture ce qui aura des impacts sur les finances.

On a essayé de nous faire peur. Si nous ne couvrons pas ce déficit, c'est la mort des pistes et par extension du village. Mais sur les 10 dernières années, les pistes ont été

ouvertes 42 jours. J'ose espérer que la survie du village ne dépend pas de ces 42 jours. En parlant des commerçants, en 2015 quand nous avons eu cette demande de prêt de CHF 50'000.-, un de nos commerçant condamnait dans des termes forts, cette perfusion dont TéléDôle SA bénéficiait. Est-il utile ici de rappeler que la vie du village, ce ne sont pas que les pistes, mais également un grand nombre d'associations et de sociétés qui sont présentes et permettent aux gens de se retrouver. Pour rappel, ce conseil a accepté l'achat et la rénovation du bâtiment de l'ancienne poste dans le but d'accueillir ces associations.

Du point de vue financier, il faut refuser ce préavis. On peut se dire que finalement c'est une broutille CHF 24'074.70, et que St-Cergue pourrait faire ce cadeau à TéléDôle SA, si nous ne dépensions rien pour le tourisme. Mais nous contribuons énormément pour le tourisme. De sa propre initiative, St-Cergue a lancé une expérience sur 3 ans avec une patinoire démontable, que nous avons soutenu et qui pour l'instant est déficitaire et pour laquelle la Région ne nous a pas aidé. St-Cergue aménage les pistes de ski de fonds qui se solde chaque année par un déficit d'env. CHF 50'000.-. Nous sommes la seule commune porteuse pour la Givrine et la maison d'accueil aux Dappes. Ceci démontre notre engagement également pour les projets touristiques avoisinants. Notre commune est celle qui apporte le plus d'argent par habitants, alors qu'ils ne sont pas les plus riches de la région. Sa contribution est de l'ordre de CHF 340'000.- par année et cela ne cesse d'augmenter.

Dans un prochain préavis, nous allons voir que le taux d'imposition qui, s'il ne change pas cette année, ne devrait plus suffire dans le futur. La faute à la RIE3, la facture sociale, la construction des nouvelles écoles, la mise en place du séparatif, etc. etc. les projets sont nombreux et le point d'imposition va devoir prendre l'ascenseur.

Nous n'arriverons pas à remplir le gouffre de TéléDôle SA et comment le résoudre ? Voici quelques pistes :

- Si TéléDôle SA était venu avec un besoin, au lieu d'une solution, nous aurions pu travailler ensemble la municipalité, la CoFin et une commission ad'hoc pour trouver une solution, des compromis.
- TéléDôle SA a d'autres recettes. La Sogestar leur verse un loyer pour le massif de La Dôle CHF 300'000.- cette année et CHF 500'000.- pour les prochaines années. Cela permet de voir venir et nous aurions pu prêter le montant du déficit qu'ils auraient remboursé dans 3-4 ans.
- Ils auraient pu demander un complément à la Région, par exemple au FRET dans lequel nous contribuons. Puisqu'il n'y a pas que nous qui utilisons les pistes.

La convention dont nous parlons devra être renégociée en 2020 et il y a fort à parier que TéléDôle SA aura appris à faire des additions et la question de la survie des pistes se posera. Mais ce n'est pas en faisant un cadeau aujourd'hui qu'on aura un retour positif en 2020. TéléDôle est une société anonyme de droit privé et aura une logique implacable de négociation de ses intérêts. Nos commerçants et notre village doivent fermer la page du passé pour ouvrir celle du futur. Avec ou sans neige, nous devons saisir les opportunités qui se présenteront.

Ce soir, nous ne ferons pas de cadeau et c'est pourquoi la CoFin vous recommande de refuser le préavis N° 10/2018.

La présidente remercie M. Galibourg et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Odermatt

Je salue la délégation de TéléDôle SA qui démontre par sa forte présence, l'intérêt qu'elle témoigne à notre débat de ce soir. Le dossier que vous avez remis à la commune de St-Cergue est toujours incomplet. Il y a une certaine confusion qui règne, des amendements sont proposés, puis retirés, donc pas beaucoup de clarté.

La mission de la CoFin est de rédiger un rapport pour le conseil. Vous comprendrez que lorsque le dossier est incomplet, nous soyons contraints de rédiger un rapport négatif.

C'est la 1^{ère} fois que ça arrive dans cette législature. La confusion générale, qui règne dans la salle, prouve que nous avons bien fait d'aller dans ce sens.

Il me semble important de relever que la municipalité actuelle mène une politique touristique active, grâce notamment à l'initiative et l'engagement de M. Pierre Graber, de Mme Françoise Samuel et de toute la municipalité qui font que l'offre touristique s'améliore d'année en année. La CoFin et le conseil soutiennent cette politique touristique. Il est évident que St-Cergue a joué un rôle de locomotive dans la région. TéléDôle a toujours été soutenue par St-Cergue. Nous avons cédé toutes nos actions gratuitement et cette année nous avons voté favorablement un préavis de CHF 85'000.- pour Les Dappes/Tuffes. La CoFin ne comprend pas que vous veniez encore demander de l'argent, et sommes surpris que les téléskis du village n'aient pas été intégrés dans le contrat avec la Sogestar. Ces téléskis font partie intégrante du massif de La Dôle et de l'offre touristique de la région. Ne pas les avoir intégrés dans le contrat relève d'une erreur de gestion de la part de TéléDôle SA. Malgré cette erreur, la commune de St-Cergue est liée par cette convention, que vous pourrez consulter. Cette convention attribue et définit un certain nombre de rôles et d'obligations, à TéléDôle SA (regardez bien ce qu'il leur est attribué) ainsi qu'à la commune de St-Cergue, tel le déficit de CHF 20'000.- déjà payé l'année passée et renouvelé cette année avec une rallonge de CHF 24'074.70. Ce qui est inacceptable.

Comme déjà dit, la CoFin a soumis plusieurs pistes pour couvrir les CHF 24'074.70, et qui nous libèrerait de toujours payer, et encore payer. Une de nos propositions consiste à demander à la Région de participer à raison de 24 ct par habitant, ce qui est dérisoire. La délégation de TéléDôle SA n'a rien voulu savoir et je pense qu'avec un tout petit peu de volonté politique cette solution est facilement réalisable.

Pour toutes ces raisons, la CoFin est obligée de vous proposer de refuser ce préavis. Ce n'est pas à St-Cergue de payer systématiquement les erreurs de TéléDôle SA, qui doit faire un pas vers une gestion durable et saisir l'opportunité d'améliorer sa gestion et tout comme la municipalité, la CoFin restent à leur disposition pour explorer des pistes.

La présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

J'aimerais réagir à certaines choses qui ont été dites.

- Accuser TéléDôle SA d'avoir commis des erreurs de gestion, si nous avons dû faire la gestion, nous aurions commis les mêmes erreurs, car nous n'avons pas de recul.
- A la dernière page de la convention, il y a une annexe où il est stipulé tous les éléments qui sont pris dans le budget. Il y a certaines écritures qui sont ambiguës, et la CoFin a probablement raison, notamment concernant les assurances, mais pour le reste c'est ce qui est mentionné dans les comptes.
- Effectivement l'année dernière, nous avons eu énormément de neige et avons ouvert beaucoup de jours, ce qui a donné lieu à des charges salariales conséquentes avec une différence de CHF 33'000.- entre les deux dernières saisons. C'est ce que nous vous demandons ce soir de compenser.
- Je trouve que le rapport de la CoFin est très négatif et quand j'entends que vous nous soutenez dans nos efforts pour le tourisme, je vous trouve bien ambigu. St-Cergue ne devrait payer que 13 % des charges. C'est une utopie. Aucune station ne sélectionne et fait payer les touristes selon d'où ils viennent. La stratégie touristique de la municipalité est très étendue, puisque nous avons inclus Les Dappes/Tuffes. Pour rappel, en 2020, il y aura les jeux olympiques de la jeunesse et Les Tuffes ont été retenues pour le ski nordique, raison de notre investissement pour le parking et le télésiège de retour.
- Lorsque nous avons remis nos actions à Région de Nyon, c'était aussi pour remettre le cautionnement de CHF 75'000.- que nous ne couvrons plus.

- Nous voulons soutenir le commerce local et ne voulons pas le subventionner comme nous en sommes accusés. Comme vous l'a expliqué M. Etienne Bovard, les pistes de St-Cergue sont une synergie globale, qui donne une station dynamique. Si on prend les CHF 24'074.70 demandés ce soir et divisé par la quinzaine de commerces, vous voyez le montant de notre soutien indirect. Est-ce que la CoFin veut la fin des commerces ? La municipalité veut non seulement du tourisme, mais une économie villageoise viable.
 - La CoFin fait abstraction de l'économie locale et disant que nous ne gagnons que CHF 85'000 d'impôts sur le revenu des personnes morales. Je vous rappelle que la plupart des commerçants ne sont pas des personnes morales, mais physiques. Est-ce un plébiscite pour encourager la faillite des commerçants ?
 - Le budget tourisme pour 2018 est de CHF 338'000.-, soit 2,5 % des dépenses. Si nous sommes acteurs pour le tourisme, par contre pour la péréquation nous ne pouvons rien décider, c'est le canton qui impose. CHF 603'000.- en 2018 et cela augmente en 2019. Pour la réforme policière, c'est CHF 296'000.- (un policier un jour par semaine au village) et pour le social c'est CHF 1'788'000.-, soit 13,2 % du budget. Vous conviendrez que le coût du tourisme n'est pas bien élevé par rapport aux charges qui nous sont imposées.
 - Si je suis d'accord avec certains points du tableau de la CoFin (p. 10), ce que vous ne savez pas, c'est que le ski de fonds a coûté CHF 12'000.- et non CHF 54'000.- et la patinoire n'a coûté que CHF 56'000.- et non CHF 72'000.-, grâce notamment aux sponsors. Alors n'oubliez pas qu'il y a des équipes qui travaillent à TéléDôle SA, à la commune et dans le privé pour baisser les charges pour obtenir des résultats plus satisfaisants. Par ex. pour le ski de fond, nous aurons 0 perte en 2018.
Pour la deuxième partie du tableau, où je ne suis pas du tout d'accord, la CoFin vous induit en erreur. Pour le 1^{er} poste « participation aux coûts du trafic régional » (le train qui permet d'aller travailler à Genève ou Lausanne, qui amène les enfants à l'école, et quelques personnes à La Givrine) cela n'a rien à voir avec le tourisme. Le 2^{ème} poste « cotisations Région Nyon CHF 20.- p/habitant » cela n'a rien à voir avec le tourisme. Le 3^{ème} poste « participation au DISREN ». Le DISREN est un dispositif d'investissement solidaire de la Région. Il a été devisé à 1 point d'impôts en 2017 et nous n'en avons dépensé que la moitié. Les charges de Région Nyon n'ont rien à voir avec le tourisme. Les charges touristiques ne coûtent pas 7.4 points d'impôts, mais 3.6.
 - Il faut replacer le tourisme dans son contexte. Les pistes éclairées sont uniques dans la région et c'est un atout incontestable. Nous avons les pistes de ski de la région, en plaine ils ont les piscines et les stades. Nous nous complétons été-hiver, chacun y trouve son compte. Le coût du tourisme est minime par rapport à des coûts qui nous sont imposés, et ne va pas faire changer le taux d'imposition que nous verrons avec le préavis N° 09/2018. Les commerces du village vivent grâce au tourisme, été comme hiver. La municipalité s'investit pour le tourisme et la CoFin l'a relevé. Proportionnalité : on demande une rallonge de CHF 24'074.70 sur un budget de CHF 13,5 mio. Cela fait 2 heures que l'on discute. Je suis sûr que si nous avions demandé CHF 2 mio, on aurait mis moins de temps.
 - La municipalité se bat pour une économie touristique et ne veut pas la mort des pistes de St-Cergue. La convention couvre encore deux saisons d'hiver, nous aurions voulu l'augmenter afin d'éviter de rediscuter chaque année.
- Je vous recommande de ne pas suivre la CoFin. Il est vrai que c'est la première fois qu'elle fait un rapport négatif, et qu'elle est contre la municipalité. Cela nous fait mal, mais nous sommes en démocratie. Nous vous demandons de trancher et de décider.

La présidente remercie M. Graber et donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Fluck

Nous allons devoir débattre et nous positionner au sujet de ces pistes de ski qui sont « intramuros ». Elles impactent sur l'économie du village et des commerces. Remettons-les pistes au milieu du village. La commission des finances met au pilori la gestion de TéléDôle SA, mais en réalité, ce n'est pas nous qui aidons TéléDôle SA, mais ils nous aident avec nos pistes sur notre territoire. Si nous devons le faire nous-mêmes, nous ne le ferions pas. Si 87 % des personnes viennent d'ailleurs, c'est que nous sommes attractifs. Ils font l'effort de monter, ils consomment. Ce n'est pas le 13 % des villageois qui vont faire vivre le village. On peut manger chez nous, puis aller faire quelques descentes, donc nous ne consommons pas vraiment, et on voudrait encore taxer ceux qui font le déplacement ? Cela me semble totalement incohérent.

En tant que citoyen, nous avons certaines « complications » du fait de vivre ici (neige, etc.) mais je suis content d'habiter ici et fier de voir depuis chez moi ces pistes éclairées, même si je n'y vais pas 8 x par saison. Si on perd cet attrait, certains contribuables choisiront d'aller habiter ailleurs et l'impact financier sera plus grand.

Je recommande qu'on vote ce préavis, mais j'aurais bien aimé qu'on règle le problème de la convention ce soir, pour ne pas en reparler plus tard.

La présidente remercie M. Fluck et donne la parole à Mme Irina Alexander

Mme Alexander

Je viens du domaine de la santé, et les finances ne sont pas mon domaine. Par contre je sais que la santé, l'éducation et le sport ne sont pas rentables. On investit pour l'avenir, pour nos enfants, pour d'autres valeurs que les valeurs financières. Si on continue avec cette logique d'investir uniquement pour ce qui est rentable, on arrêtera le ski de fonds quand la dameuse sera en panne. Que sont CHF 50'000.- sur un budget de CHF 13 mio ? Alors qu'on investit des centaines de milliers de francs pour un parking. Si nous avons 9 m de neige, avec 365 jours de brouillard, nous aurons zéro touriste, alors que si on a 2 m de neige, du froid et du soleil, nous aurons bien plus de touristes. Tout cela est très aléatoire. Personne ne peut gérer ce phénomène, ni la municipalité, ni la commission des finances.

Nous devons avoir une réflexion à long terme de ce que l'on veut pour notre village, mais si on arrête une activité, la clientèle perdue est très difficile à récupérer. Pour l'instant, nous sommes liés à TéléDôle SA et nous avons deux ans pour trouver des alternatives. Aujourd'hui nous disons « non » mais ne proposons aucune solution. Au 1^{er} décembre nous n'aurons pas de ski ? On ne cesse de parler d'écologie, que ferons-nous ? Nous prendrons les voitures pour faire des centaines de kilomètres pour aller dans les Alpes, alors que nous avons des pistes au centre du village. Cela me semble ridicule.

La présidente remercie Mme Alexander et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

Ce soir tout a été dit, mais je ne sais pas qui pourrait s'occuper de nos pistes à part TéléDôle SA et je les en remercie. Je vous encourage à voter ce préavis.

La présidente remercie M. De Garrini et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Galibourg

J'ai apprécié la remarque de Mme Maillefer, concernant la création d'une commission permettant la discussion autour du « tourisme » pour l'avenir du village.

Mme Samuel et M. Bovard ont parlé de l'ouverture dominicale. Sommes-nous sûrs que la fermeture des pistes remette en cause cette ouverture dominicale ? J'ai l'impression

que St-George a également l'ouverture dominicale, mais qu'ils n'ont plus de pistes ouvertes en permanence. N'est-ce pas un argument pour générer de la peur ? Jusqu'à quel montant sommes-nous d'accord de payer pour garder ces pistes, en considération du budget de fonctionnement du village ? Il faut penser à la durabilité des choses. Je suis triste comme tout le monde de voir la possibilité de perdre les pistes du village. Cela ne sera pas uniquement dû à l'avis de la commission des finances ou du refus du conseil, mais également au manque de neige et dans la perspective des changements climatiques, il y aura de plus en plus d'années sans neige à St-Cergue. Je salue les initiatives de la municipalité, telles que la patinoire, pour la diversification des activités, mais nous ne devons pas tomber dans l'émotionnel et devons chercher d'autres solutions que de simplement payer.

La présidente remercie Mme Archer Galibourg et donne la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Samuel, municipale

Je ne sais pas s'il n'y aura plus d'ouverture dominicale, mais je suis sûre de ne pas vouloir prendre ce risque. Pour votre information, St-George a également des pistes de ski.

M. Graber, syndic

Il existe un prospectus commun avec St-George pour le ski de fonds et le ski de piste, avec les tarifs, les horaires, etc.

La présidente donne la parole à M. Jean-Michel Rey

M. Rey

Je constate que ce soir, une grande partie du débat part sur un problème de principe. Il y a un accord de traiter un déficit jusqu'à CHF 20'000.-, et TéléDôle SA vient avec une demande de dérogation à ce traité.

Je trouve dommage, alors qu'on parle de qualité de vie du village, du tourisme, de bonne entente au sein de ce conseil. Ce soir, on nous a posé une question parasitaire et les gens se chamaillent, s'accusent, se disent des choses désagréables, se traitent de menteur, y compris pour notre partenaire. Après nous allons voter et on va regarder de travers celui qui n'a pas voté comme nous. Où en sommes-nous ? J'espère que les gens qui se sont mal parlé ou se sont faits de la peine auront l'occasion d'aller boire quelque chose dans les bistrotts du village pour se réconcilier

Je pense que si la situation est grave au point qu'on doive rediscuter la convention, nous reprendrons dès le début, comme cela aurait dû être fait. Nous aurons une nouvelle soirée intense, où nous débattons peut-être du sauvetage des pistes du village, des CHF 50'000.-, du principe de rediscuter une convention, dont nous serons partie prenante. Mais je souhaite vraiment qu'une discussion à CHF 24'000.- de vienne pas pourrir le climat général.

La présidente remercie M. Rey et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer

Pour revenir à ce qu'a dit M. Rey, moi j'ai noté des mots : tenir tête, menaces, pression, forcing et on pourrait changer ces mots en parlant d'émulation au niveau des pôles touristiques et des partenaires, de parler de coopération et parler de synergie. Ces CHF 24'000.- vont contribuer à tout cela et ensuite nous pourrions discuter sur le fond et non seulement sur des questions de principe. Je vous recommande donc de voter ce préavis.

La présidente remercie Mme Maillefer et donne la parole à M. Denis Berger pour la conclusion

M. Berger, commission des finances

J'avais préparé une présentation qui résume la situation, mais je ne veux pas rentrer dans les chiffres. La discussion de ce soir est une discussion émotionnelle sur la survie des pistes de St-Cergue et c'est en dehors du préavis. Nous avons signé un contrat valable 4 ans. Nous allons respecter notre part du contrat et si on nous demande davantage d'argent, c'est le rôle de la CoFin de faire respecter ce contrat et de dire non. Il faut laisser aller jusqu'au terme et renégocier.

Dans son introduction, Mme Samuel a parlé de locomotive et j'ai imaginé le train des infrastructures hivernales de St-Cergue.

- St-Cergue est l'une des locomotives qui ont tirés TéléDôle depuis ses débuts jusqu'à ce jour. Comme vous avez pu le voir dans notre rapport, nous avons déjà dépensé plus d'un million
- St-Cergue a tiré seule le ski de fonds jusqu'à ce jour avec plus de CHF 35'000.-/an de déficit, sans le support de la Région
- St-Cergue a initié la diversification hivernale, entre autres avec la patinoire saisonnière. Mme Samuel a fait un bon travail en démarchant des sponsors pour diminuer les charges. Ce projet a été supporté tant par la CoFin que par le conseil
- St-Cergue est aussi la locomotive du cercle porteur du Disren pour le développement du massif de La Dôle aux Dappes. Nous avons non seulement payé notre part de membre unique, mais également vendu le terrain pour un prix dérisoire, afin de faire le parking
- St-Cergue est la locomotive du cercle porteur du DISREN pour le développement du nouveau parking de la Givrine avec d'autres communes, mais nous avons payé plus que les autres, car ils étaient réticents
- St-Cergue tire tous les wagons du tourisme régional. Avec les frais de l'office du tourisme, la part liée au coordinateur touristique et la taxe de séjour qui va au fonds régional touristique et à Nyon Régio tourisme

Tous ces wagons financiers sont pilotés et contrôlés par Région Nyon. Pour supporter le déficit des pistes de St-Cergue, que font les autres communes de la région ? Que fait le canton ? Financièrement parlant, on peut se demander sur quels rails la région de Nyon veut faire rouler ses locomotives ? Avons-nous seulement un réseau sur lequel rouler ?

Actuellement, nous sommes les seuls à supporter le déficit des pistes, alors que la Région est le principal actionnaire de TéléDôle SA. Lorsqu'une société anonyme perd de l'argent, c'est à ses actionnaires qu'elle demande de l'argent pour recapitaliser.

Sur les rails St-Cerguois y a-t-il un bout du tunnel en perspective ? Que va-t-il se passer après 2020 ? TéléDôle SA va-t-elle continuer l'exploitation des remontées ? Nous n'avons aucun engagement de leur part quelle que soit la décision du conseil. Nous n'avons aucun support des communes de la région, une convention telle que signée pour parfaire l'évaluation et la viabilité de l'exploitation. Et maintenant on voudrait nous faire changer les règles durant le match !

Y a-t-il seulement des rails régionaux à l'autre bout du tunnel ? L'exploitation des installations de St-Cergue par TéléDôle SA est financièrement non viable sans support de l'ensemble des communes de la région de Nyon, au même titre que les transports publics de la région.

M. Freudiger a deux casquettes, celle de la Région et celle de TéléDôle SA. Lors de nos discussions, il n'a que celle de TéléDôle SA. La Région fait actuellement des promotions en collaboration avec les CFF, alors pourquoi devrions-nous payer plus durant 3 ans ?

Si nous sommes restés dans l'émotionnel, je vous rappelle que nous ne parlons aujourd'hui que du respect d'un contrat signé entre deux partenaires. Le Disren et le Fret pourrait aussi financer quelque chose. Le revenu fiscal de St-Cergue est 64 x plus

petit que celui du district de Nyon, sa population 39 x plus petite, et les skieurs 3.6 x moins nombreux que ceux du district. Alors où sont les actionnaires responsables de TéléDôle SA ? La Région possède 86,7 % des actions et St-Cergue : zéro.

L'impact du préavis sur la survie des installations de St-Cergue est nul. Quelle que soit la décision du conseil, le financement et le maintien des installations seront renégociés en 2020.

La CoFin vous recommande de refuser le préavis N° 10/2018 avec son amendement.

La présidente remercie M. Berger. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 10/2018

Demande de crédit de CHF 24'074.70 TTC pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par TéléDôle, pour la saison 2017-2018

- **Vu le préavis de la municipalité N° 10/2018, amendé**
- **Oui le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à demander un crédit de CHF 24'074.70 TTC pour participer à la prise en charge du déficit des pistes de ski du village, gérées par TéléDôle SA, pour la saison 2017-2018,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 24'074.70 TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement en une fois

▪ **Accepté**

▪
▪

Par :

25 voix pour

10 voix contre

2 abstentions

La présidente remercie la délégation de TéléDôle SA et leur souhaite un bon retour.

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis no 09/2018 – Arrêté d'imposition pour l'année 2019

La présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Le taux d'imposition pour 2019 est maintenu à 66 %. Les finances de la commune continuent de bien aller. Dans le cadre de cette législature, nous avons encore des investissements prévus et ces dépenses prévues sont déjà comptabilisées, ce qui nous a permis de déterminer un taux d'imposition qui reste stable et à de bonnes chances de le rester jusqu'à la fin de la législature, sauf si nous avons des surprises « politiques » durant ces prochaines années.

Nous ne sommes pas dans une situation aussi dramatique que celle de Gland qui a vu son taux de péréquation augmenter de près de 60 %, ni dans la situation de Rolle dont

Salle de classe au Vallon : notre ancienne salle du conseil qui se trouve au 1^{er} étage a dû être transformée en salle de classe.

Réfection de trottoirs dans le centre du village : nous arrivons au bout de cette étape devant l'épicerie et du restaurant de La Maison de Ville. Il manque encore le revêtement comme devant l'administration communale.

Cheminement piétonnier à la Rte d'Arzier et la mise en place de la nouvelle conduite d'eau : la nouvelle conduite a été placée sur la moitié de la distance prévue, les travaux avancent bien et on espère un trottoir pour le début de l'année prochaine.

Mme Françoise Samuel, municipale

Pour les manifestations qui ont déjà eu lieu : cette année, ce n'est pas la municipalité qui a organisé le brunch du 1^{er} août et le repas du soir. C'est une nouvelle association Events St-Cergue qui s'en est chargée.

Pour la sortie des Aînés (70 ans et +), nous sommes allés en France voisine dans les jardins secrets d'Annecy. Je crois que cette sortie a été appréciée.

Pour le LG Trail, course de Lausanne à Genève qui a fait étape à St-Cergue, avec le départ de la Half depuis St-Cergue.

La Désalpe qui, comme chaque année est fabuleuse et pour laquelle nous avons eu du beau temps.

Manifestations

- 13 et 14 octobre : fête automnale de St-Cergue organisée par Events St-Cergue, avec cuisson de la raisinée dès le samedi et que vous pourrez acheter le dimanche, ainsi que des courses et chasse aux fromages
- 3 et 4 novembre : Art-titude
- Tous les mercredis (par beau temps) initiation à la course à pied pour enfants et adultes de 2 à 70 ans, également organisé par Events St-Cergue (gratuit)
- 10 novembre : ouverture de la patinoire avec apéro et d'autres événements qui ne sont pas encore déterminés
- 17 et 18 novembre : séminaire « Enseignements sur la terre » de G. Grabavoï. Pour de plus amples renseignements adressez-vous à Mme Dessing
- 8 décembre : Téléthron

La présidente remercie la municipalité pour ces informations et passe au 7 de l'ordre du jour

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger

J'espère que la presse sera gentille avec nous dans son article, afin de ne pas être risée dans le district. Merci. Une remarque concernant la Désalpe : les travaux sur la route, qui ont été mis en place une semaine avant, ont passablement bloqué la circulation, ainsi que le NStCM qui n'était pas en activité pour la Désalpe. Des travaux sont également prévus l'année prochaine sur la voie, j'invite la municipalité à faire pression auprès de NStCM pour que les travaux commencent plus tôt et que la liaison soit rétablie pour la Désalpe

M. Laurent Mathez, municipal

L'année prochaine, les travaux ne seront pas aussi conséquents et la voie ne devrait pas être coupée. Les travaux pour le trottoir seront également terminés. Cette année

était très chargée au niveau des travaux à travers le village. L'école sera également terminée lors de la prochaine Désalpe.

La présidente donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger

Une salle de classe a été faite dans la salle du conseil communal et je suis surpris de ne pas avoir vu de demande de changement d'affectation. Sommes-nous dans les normes de sécurité par rapport aux enfants ?

M. Laurent Mathez, municipal

Nous avons la nécessité de trouver des locaux pour mettre les classes dont nous avons besoin. Pour nous, il était évident qu'en mettant les sociétés locales dans « l'ancienne poste », nous libérions des locaux dans le Vallon et nous trouvions stupide de louer un portacabines à CHF 42'000.-/an alors que nous avons des salles vides dans le Vallon. Cette solution est provisoire et temporaire en attendant la construction de l'Ecole du Bix à Le Muids. Cette construction est retardée et nous ne savons pas à quelle date les enfants seront enclassés.

La présidente donne la parole à Mme Murielle Jelk

Mme Jelk

J'ai été abordée par la société de danse qui a été délogée de la salle du conseil et qui a besoin de locaux spacieux. Il leur a été proposé de venir dans cette salle (qui est régulièrement louée) ou de se retrouver dans les locaux de l'ancienne poste qui est trop petite pour leur activité. Y a-t-il un terme à cette installation de classe, la construction de l'Ecole de Le Muids se compte en combien d'années ?

M. Paul Ménard, municipal

Il semble qu'une personne ait décidé de faire toutes les oppositions possibles à la construction de cette école et pourrait aller jusqu'au Tribunal Fédéral. Ça peut donc prendre du temps.

C'est aussi une question de priorités. Entre les sociétés locales et trouver des classes pour les enfants, il n'y a pas photo. Mais nous essayons de trouver des solutions.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

On a déjà parlé de la proposition de mettre les élèves dans les locaux vides du Vallon, et je trouve que c'est une bonne idée. Au niveau de la sécurité, je pense que ces classes sont tout-à-fait sécuritaire.

M. Scheidegger

J'ai bien entendu l'explication de M. Mathez, mais je n'ai pas eu de réponse au sujet de l'enquête sur le changement d'affectation ? Je comprends bien l'urgence du dossier, mais sommes-nous couverts en cas de problème ?

M. Mathez, municipal

Il n'y a pas eu d'enquête.

M. Paul Ménard, municipal

L'ouverture des classes est soumise à l'autorisation du Département de l'Enseignement, qui a pu vérifier l'adéquation du local et sa fonction. Evidemment, il y

a un escalier à monter. Mais nous avons reçu l'accord et l'autorisation du Département.

Mme Jelk

Cette nouvelle classe a-t-elle été comptée dans la nouvelle école ?

M. Ménard, municipal

L'école est conçue pour les 1, 2, 3 et 4 P. Les 5 et 6 P devraient descendre à Le Muids. Pour l'instant, il n'y a rien là-bas, donc nous allons les garder.

Mme Jelk

M. Mathez nous a parlé des différents travaux à travers le village. Serait-il possible de prendre un peu de bitume pour faire une plateforme aux Pralies pour l'abri à ordures. Il y a d'énormes trous et il est impossible de poser correctement nos poubelles.

La présidente remercie Mme Jelk et donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier

Est-ce que cette nouvelle association Events St-Cergue remplace la société de développement, dont nous n'entendons plus parler, contrairement à Events St-Cergue qui semble très dynamique.

Mme Samuel, municipale

Events St-Cergue est une association très active et je dirai qu'ils prennent un peu un rôle de société de développement. Ce qui ne veut pas dire que la société de développement n'existe plus, elle organise encore le marché aux fleurs.

M. De Garrini

La société de développement existe encore et va informer ses membres de la prochaine assemblée annuelle. Ses membres sont donc au courant et chacun peut en devenir membre.

La présidente remercie M. De Garrini et donne la parole à Mme Lauren Troska

Mme Troska

Je voulais relever le fait qu'il y a énormément de crottes de chien entre la gare et le centre du village. Y a-t-il une possibilité de mettre des panneaux pour inciter les propriétaires de chiens à ramasser les crottes, de même qu'avoir plus de sachets (qui sont gratuits) et poubelles à disposition ?

M. Mathez, municipal

A la question des souillures sur la rue de la Gare, nous avons constaté depuis la rentrée qu'il y en a énormément. Il doit s'agir de quelques citoyens, car on les retrouve toujours au même endroit. Il faudrait qu'on les attrape, même si notre règlement de police ne nous permet pas actuellement de les amender.

La présidente remercie pour toutes ces informations et pour la participation. Elle annonce que le prochain conseil aura lieu le 4 décembre et clôt la séance à 22h05.

La présidente



Amandine Lohri



La secrétaire



Maria-José Hautier